

## Demande de subvention GUIDE UTILISATEUR

Ce guide vous est proposé en guise d'outil d'accompagnement pour une utilisation optimale de la démarche dématérialisée.

### I. CONNEXION

Tout d'abord, vous devez vous connecter à la plateforme de dépôt de demande de subvention en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaires-detr-dsil-2022-eure>



Vous trouverez également un lien direct d'accès à la plateforme [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) sur le site internet de la Préfecture de l'Eure : <http://www.eure.gouv.fr/>

En cliquant sur l'onglet connexion, deux possibilités s'offrent à vous :

- Si vous possédez déjà un compte sur le site [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) : il vous suffit de saisir votre email et le mot de passe choisis lors de la création du compte.
- Si vous ne possédez pas de compte, cliquez en haut à droite de l'écran sur la case « créer un compte ».

Nouveau sur demarches-simplifiees.fr ? [Créer un compte](#)

---

### Connectez-vous

Email

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

[Se connecter](#)



Les détenteurs d'un compte France Connect, peuvent utiliser ce biais pour se connecter à la plateforme et réaliser leur demande de subvention.



Dès la création du compte, un lien d'activation est automatiquement envoyé à l'adresse de messagerie renseignée. Il est impératif de cliquer sur ce lien afin d'activer le compte. Cette étape est obligatoire pour la poursuite de votre démarche !!!

Après vous être authentifié, vous devrez renseigner obligatoirement le numéro de SIRET de votre collectivité pour pouvoir valider et passer à l'étape suivante de vérification des informations de votre propre structure.

### Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Après avoir vérifié et validé les informations de votre collectivité vous accéderez au formulaire de demande de subvention à compléter.



**ATTENTION** pour une prise en compte effective de votre demande, tous les champs du formulaire comportant un astérisque (\*) doivent obligatoirement être renseignés. Si l'un de ces champs n'est pas complété votre demande ne pourra pas être enregistrée !

## II. DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Pour le champs « nom de la collectivité »:

Nom de la collectivité \*



Il est recommandé d'utiliser l'adresse mail de la mairie plutôt qu'une adresse mail personnelle, ceci afin d'assurer la continuité des échanges dématérialisés.

Vous avez la possibilité de compléter le formulaire en plusieurs fois avant de soumettre votre dossier : les informations seront gardées en mémoire et vous retrouverez votre dossier dans la rubrique « brouillon ». Pour cela, allez tout en bas du formulaire et cliquez sur le bouton « enregistrer le brouillon ».

Une fois le dossier transmis/soumis à nos services, vous recevez automatiquement un accusé de réception :



Bonjour

La préfecture de l'Eure vous confirme la bonne réception de votre dossier n°-- numéro du dossier--.

A tout moment, vous pouvez consulter le contenu de votre dossier et les éventuelles demandes d'informations complémentaires des services de la préfecture à cette adresse : --lien dossier--

**Ce message ne vaut pas acceptation de subvention. Une réponse définitive vous informant de la suite réservée à votre demande vous sera transmise.**

**Vous sollicitez un financement État (DETR ou DSIL) :** vous avez la possibilité, au vu de cet accusé de réception, de démarrer l'exécution de votre opération. Toutefois, si vous le décidez, il vous faudra impérativement prévoir de la financer en totalité si la dotation sollicitée ne vous était pas accordée.

**Pour les financements sollicités auprès du Département** (sauf pour le dispositif Défense Incendie), une autorisation de commencement d'exécution avant notification de subvention doit être expressément sollicitée. Toutefois, cette dérogation, si elle est accordée, ne préjugera en aucun cas d'un éventuel accord de subvention.

Plus particulièrement, pour les projets de travaux routiers et de voirie sur le réseau routier départemental, la conformité aux impératifs de sécurité nécessite la validation préalable des services du Département, ainsi que la délivrance des autorisations d'occupation de domaine public départemental.

[Consulter mon dossier](#)

[J'ai une question](#)

**Merci de ne pas répondre à cet email.**

Cette démarche est gérée par : Poser une question sur votre

DCL/ Bureau du contrôle

dossier :

budgétaire et des dotations de

Par email : [pref-cd](mailto:pref-cd)

l'État

[subv-support@eure.gouv.fr](mailto:subv-support@eure.gouv.fr)

Préfecture de l'Eure

Par téléphone : [0232782727](tel:0232782727)

Boulevard Georges Chauvin CS

Horaires : du lundi au vendredi de

40011 27020 ÉVREUX CEDEX

9h à 12h et de 14h à 16h

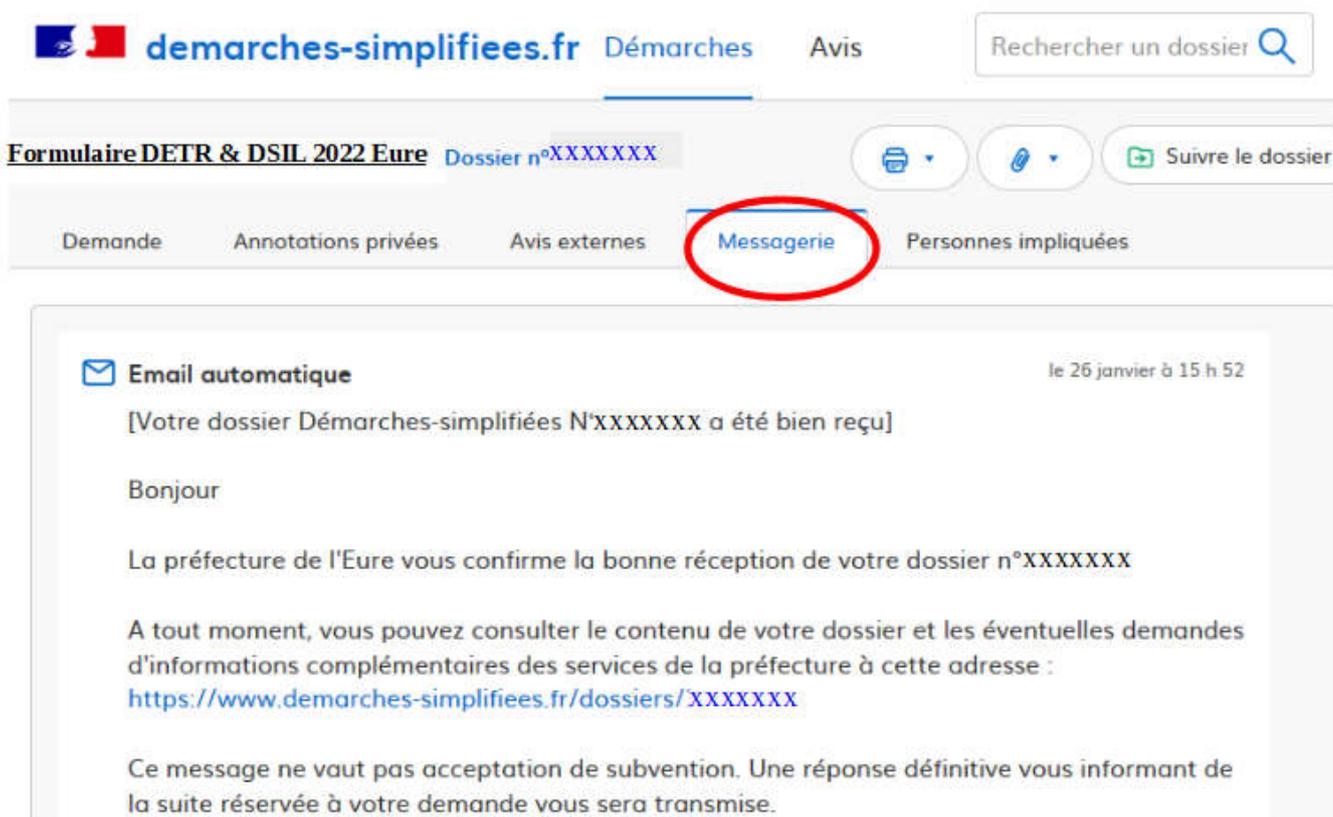
Vous conservez à tout moment la possibilité de modifier votre dossier, tant que celui-ci n'est pas passé à la phase « instruction ».

Vous pouvez imprimer votre demande en utilisant la fonction fichier / imprimer de votre navigateur Internet.

Vous pouvez également imprimer votre demande depuis le mail d'accusé de réception automatiquement généré lors de la transmission de votre demande.

### III. INSTRUCTION DU DOSSIER

Durant l'examen de votre dossier, l'agent instructeur peut vous solliciter pour obtenir des informations complémentaires. Pour répondre à sa demande, vous pourrez, soit modifier/ mettre à jour votre formulaire si le dossier n'est pas encore passé à l'étape « instruction » ou échanger et transmettre des documents directement via l'onglet messagerie de votre dossier.



The screenshot shows the user interface of demarches-simplifiees.fr. At the top, there is a search bar with the text 'Rechercher un dossier' and a magnifying glass icon. Below the search bar, the page title is 'Formulaire DETR & DSIL 2022 Eure' followed by 'Dossier n°XXXXXXX'. There are three icons: a printer, a pencil, and a 'Suivre le dossier' button. Below these icons is a navigation bar with several tabs: 'Demande', 'Annotations privées', 'Avis externes', 'Messagerie' (which is circled in red), and 'Personnes impliquées'. Below the navigation bar, there is a message preview. The message is titled 'Email automatique' and is dated 'le 26 janvier à 15 h 52'. The content of the message is: '[Votre dossier Démarches-simplifiées N°XXXXXXX a été bien reçu] Bonjour La préfecture de l'Eure vous confirme la bonne réception de votre dossier n°XXXXXXX A tout moment, vous pouvez consulter le contenu de votre dossier et les éventuelles demandes d'informations complémentaires des services de la préfecture à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/XXXXXXX> Ce message ne vaut pas acceptation de subvention. Une réponse définitive vous informant de la suite réservée à votre demande vous sera transmise.'

### IV .MAINTENANCE :

En cas de difficultés d'ordre technique, contactez nos services par mail l'adresse suivante :

[pref-cd-subv-support@eure.gouv.fr](mailto:pref-cd-subv-support@eure.gouv.fr)